

## Comité de la CSFP: brèves N° 6/09

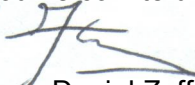
Lors de sa réunion du 20 août 2009, le comité de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent:

N°	Thème	Résultat / décision
1	Informations	Le comité félicite Jacques André Maire NE pour sa nomination au Conseil national et lui souhaite plein succès dans l'exercice de cette fonction.
2	Commissions et secrétariat de la CSFP: nominations	Commission Formation initiale scolaire CFIS: Christian Bürki BE est nommé membre de la commission.  Commission Formation professionnelle supérieure et continue CFSC: Josef Widmer assurera le lien avec le comité sans en faire partie.  Commission développement des professions CDP : La commission fait face à de nombreux changements. Le comité prendra les mesures nécessaires pour assurer une bonne transition.  Le comité a discuté de la représentation de la CSFP au sein des commissions fédérales. Il charge le secrétariat de demander les changements rendus nécessaires par la réorganisation du comité et diverses discussions à l'OFFT via la CDIP.
3	Participation à des projets de tiers	Le comité accepte la participation de la CSFP au groupe de pilotage du projet «IT-Berufsbildung 2015». Il charge la commission Informatique de nommer un de ses membres comme délégué de la CSFP.  Le comité accepte la participation de la CSFP au groupe de pilotage du projet «Atelier pour le climat» (Klimawerkstatt) et désigne Jean-Daniel Zufferey comme délégué. L'information sur le projet sera transmise aux écoles par les offices cantonaux.
4	Evaluation du projet Case management de l'OFFT	Le comité n'est pas satisfait de la réponse de l'OFFT à sa lettre du 29 juin 2009. Il charge le secrétariat d'envoyer un mail aux cantons expliquant sa position et ses réserves quant à cette opération.
5	Cours préparatoires à la profession de graphiste	Le comité est d'avis que le maintien des cours préparatoires correspondrait de facto à une prolongation de la formation professionnelle initiale et la porterait à cinq ans. Il est d'avis que la durée totale ne devrait pas dépasser quatre ans. Il recommande donc aux cantons une des trois solutions suivantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>– renoncer aux offres de cours préparatoires;</li> <li>– prendre en compte les cours préparatoires lors de la signature du contrat et ramener la formation de quatre à trois ans (art 18, al.1 LFPr);</li> <li>– considérer les cours préparatoires existants comme première année de préparation au CFC à plein temps (année de base et art. 14 al. 2 LFPr).</li> </ul>

6	QualCIE, concept d'information	Le comité approuve le concept d'information présenté par la commission Formation professionnelle initiale en entreprise CFIE. Il décide de financer la totalité de la brochure qui sera distribuée gratuitement et de prévoir une information supplémentaire aux prestataires par les offices cantonaux.
7	Prospectus «Offres de formation et mesures d'accompagnement»	Le comité approuve le contenu du prospectus proposé par la commission Formation initiale de deux ans et préparation à la formation professionnelle initiale CFI2 moyennant quelques adaptations.
8	Procédures de qualification des assistants de bureau AFP, contrat de prestations	Le comité approuve le contrat de prestations relatif aux procédures de qualification des assistants de bureau AFP. Il retire le développement et le contrôle de la qualité de la liste des prestations car cette question est déjà réglée dans la LFPr. Les documents subséquents seront établis en commun par la CIFC Suisse et la commission Procédures de qualification.
9	Rapport sur la base de données examens de fin d'apprentissage BDEFA	Le comité a pris connaissance du rapport du CSFO sur la base de données examens de fin d'apprentissage BDEFA et charge le secrétariat de le faire suivre aux cantons (voir annexe).
10	Plate-forme d'échange de données pour la formation professionnelle: cahier des charges	Le comité approuve le cahier des charges de la plate-forme d'échange de données pour la formation professionnelle développé par le CSFO. Il charge le secrétariat de contacter l'OFFT et la CDIP pour régler la suite de la procédure et le financement.
11	Contrat d'apprentissage, remplacement de la date de naissance des formateurs par le N° AVS	Le comité approuve le principe du remplacement de la date de naissance des formateurs par le N° AVS, mais seulement dès 2010. Il charge le président et le secrétariat d'organiser une rencontre avec les organisations faïtières du monde du travail pour en discuter.
12	Enquêtes	Par ailleurs, le comité constate que la multiplication des enquêtes et des questionnaires de toutes provenances pose de sérieux problèmes aux cantons. Il mènera une réflexion sur cette question.

26 août 2009

Pour le comité de la CSFP:



Jean-Daniel Zufferey, secrétaire général

Annexe: rapport du CSFO au sujet du point 9